M. BADDOUR ABDELHALIM 80 AV NICOLAS COPERNIC RESIDENCE HORIZON STE VICTOIRE N101 13100 AIX EN PROVENCE

ESPACE CONDUITE BARNEOUDC.C PLAN DE CAMPAGNE
13170 LES PENNES MIRABEAU

A l'attention de MME PATRICIA ENRICO et M. BARNEOUD NICOLAS

Objet : Contestation de l'avertissement.

D'abord, je tiens à vous remercier d'avoir, enfin, pensé à m'écrire. Je vous rappelle que je vous ai envoyé plusieurs courriers dans lesquels j'exprime les difficultés que je rencontre au travail. J'en ai retrouvé deux dans mes mails. Le premier date du 10/4/2024 dont l'objet est : L'arrêt maladie+ lettre explicative, le 2eme date du 30/10/2024 dans l'objet est : lettre à l'attention de Madame Patricia. A ces courriers je n'ai reçu aucune réponse.

J'ai lu, aujourd'hui, votre lettre attentivement et j'ai quelques questionnements à poser. Tout d'abord, sur la forme. Vous me collez un avertissement sans aucun préalable : ni demande d'explication, ni blâme, ni rendez-vous préalable... Vous vous êtes décidé toute seule ou peut être avec votre fils sur un coup de tête!

Passons maintenant aux raisons que vous évoquiez : Comportement inapproprié, négligence, attitude professionnelle (tous les défauts pratiquement). La question que je vous pose : où étiez-vous avant ? Cela fait plusieurs années que je collabore au sein de votre entreprise, Je n'ai jamais reçu quoi que ce soit. Passons maintenant à la véracité des arguments que vous présentez. Je les regroupe en 3 arguments et on va essayer de les décortiquer un pas un.

- Mécontentement des élèves
- Sélection des élèves
- Perte de porte clé Rfid (badge)

1/Mécontentement des élèves :

Généralement, une grande partie des problèmes avec les élèves sont réglés dans la voiture, il m'arrive très rarement de signaler certains problèmes à votre fils pour trouver une solution ensemble. Mais je tiens à préciser que c'est des cas isolés : 3 ou 4 fois depuis que j'ai commencé à travailler avec vous. Pour le reste, je n'ai pas été confronté à des élèves pour que je comprenne les raisons que vous évoquez (cries, propos hors contexte). Il faut que vous me confronter à ces élèves pour que je puisse mieux comprendre et par conséquent me remettre en question pour modifier et corriger ce qui il faut corriger. Pour mieux vous éclairer à ce propos, je n'ai jamais eu de problèmes graves avec les élèves. En revanche, il arrive parfois que j'ai affaire à des élèves Kurdes, turcs ou africains qui ne parlent même pas un mot de français alors que nous disposons, au sein de l'entreprise, de 3 moniteurs qui parlent le turc. Comment voulez-vous que j'enseigne la conduite à un élève qui ne me comprend pas et que je ne comprends pas. La logique est de mettre ces élèves avec les enseignants kurdes ou turcs, pour ceux qui parlent le turc. Bref, je veux être

confronté, à chaque fois qu'il y a un problème, à ses élèves, et non pas me reprocher des pseudos problèmes six mois ou une année après l'évènement.

2/ Sélection des élèves :

Concernant la sélection des élèves. Là-dessus, je peux signaler que ce n'est pas moi qui fait les plannings. Je n'ai aucun pouvoir là-dessus pour trier, sélectionner ou choisir les élèves. C'est injuste, diffamatoire, et inadmissible de dire de tels propos. La conclusion que je peux faire sur ce reproche : s'il y a un problème sur l'affectation des élèves c'est uniquement de la faute de votre fils qui est le seul et l'unique personne responsable des plannings.

3/ Perte de porte clé (badge) :

Concernant le badge ou le porte-clés. Je précise que c'est un porte clé collé à la clé de la voiture, difficile de perdre le badge sans perdre la clé de la voiture. Votre fils m'a demandé de laisser la voiture un mardi et un mercredi de ce mois de janvier pour réparation. Je reviens le jeudi je ne retrouve plus le badge. Je le signale immédiatement à votre fils par SMS. Ce dernier me précise qu'il faut le trouver absolument. Je précise que sans intervention humaine, impossible de séparer la clé du badge. Autrement dit, On peut perdre le badge mais il faut perdre la clé aussi. La question que je pose : Y a t-il un incident quelconque sur le travail par le fait de perdre un Badge dont la valeur ne dépasse pas un euro ? C'est un badge que je précise, fourni par la pompe d'essence et il suffit d'en demandé pour en avoir.

Pour finir, les allégations que vous présentez dans votre lettre s'inscrivent dans un cadre d'acharnement qui a trop duré et qu'il faut juguler. En aucune manière je vous signe cet avertissement que je juge injustifié et non fondé et je vous demande tout simplement de le retirer faute de quoi je serai amené à faire valoir l'article L 1333-1 du code du travail.

Une remarque sur le rendez vous que vous m'avez proposé sans préciser la date, l'heure ni l'endroit. Veuillez bien vouloir m'éclairer là-dessus.

Agréer mes salutations distinguées.